

FONi 2023

2^{ème} EDITION FORUM INTERNATIONAL DE L'INTERMÉDIATION, DU NUMÉRIQUE ET DE L'INNOVATION



02 - 05
Mai 2023

HÔTEL
2 FÉVRIER,
LOMÉ-TOGO

Restitution des Travaux

SPONSORS OFFICIELS



SOMMAIRE

04 - 11

CÉRÉMONIE D'OUVERTURE

12 - 15

CONFÉRENCE INAUGURALE

16 - 19

PANEL 1 : RÉGULATIONS ET INNOVATIONS

20 - 23

PANEL 2 : INTERMÉDIATION ET GESTION DES RISQUES

24 - 26

PANEL 3 : TECHNOLOGIES ET INCLUSION FINANCIÈRE

27 - 29

PANEL 4 : SÉCURITÉ ET PROTECTION DES DONNÉES À
CARACTÈRE PERSONNEL

30 - 33

CÉRÉMONIE DE CLÔTURE

CÉRÉMONIE D'OUVERTURE



De gauche à droite : Ripert BOSSOUKPE, Secrétaire Général de l'AMF-UMOA ; Dr Eric ADJA, Président de l'AFRIA, Dr Issifou KOGUI N'DOURO, Ancien Ministre de la République du Bénin; Badanam PATOKI, Président de l'AMF-UMOA ; Blaise AHOUCHEDE, Président et CEO d'Afrik Créances ; Abira BONFOH, Député, Premier Guesteur à l'Assemblée nationale du Togo; Valentin MBOZO'O, Directeur Général du GIMAC, Ninsao GNOFAM, Ancien Ministre de la République du Togo ; Edoh Kossi AMENOUNVE, Directeur Général de la BRVM, et Jonas DAOU, Président de l'AGET.

Les travaux de la deuxième édition du Forum International de l'Intermédiation, du Numérique et de l'Innovation (FONI 2023) ont eu lieu du 4 au 5 mai 2023 à l'Hôtel 2 Février de Lomé. Présidée par Badanam PATOKI, Président de l'Autorité des Marchés Financiers de l'UMOA (AMF-UMOA), la cérémonie d'ouverture a connu diverses allocutions, notamment celles de Blaise AHOUCHEDE, Président et CEO d'Afrik Créances

Holdings, de Jonas DAOU, Président de l'Association des Grandes Entreprises du Togo (AGET), et de Issifou KOGUI N'DOURO, Représentant du Président du Forum Francophone des Affaires (FFA).



Blaise AHOUCHEDE,
Président et CEO
d'Afrik Créances
Holding

Dans son mot de bienvenue à l'assistance, Blaise AHOUCHEDE a remercié les autorités togolaises à commencer par le Chef de l'Etat, Son Excellence Monsieur Faure Essozimna GNASSINGBE, un homme de vision qui a su faire de Lomé, une plateforme financière très prisée, et qui accueille le FONI.

Il a également adressé ses remerciements à Madame le Premier Ministre et à l'ensemble de son gouvernement, notamment le Ministre de l'Economie et des Finances et la Ministre de l'Inclusion financière pour leur soutien aux différentes initiatives qu'il mène au Togo avec un rayonnement sur l'Afrique.

M. AHOUCHEDE a aussi exprimé ses vifs remerciements aux invités présents, aux sponsors, partenaires, aux participants, etc.

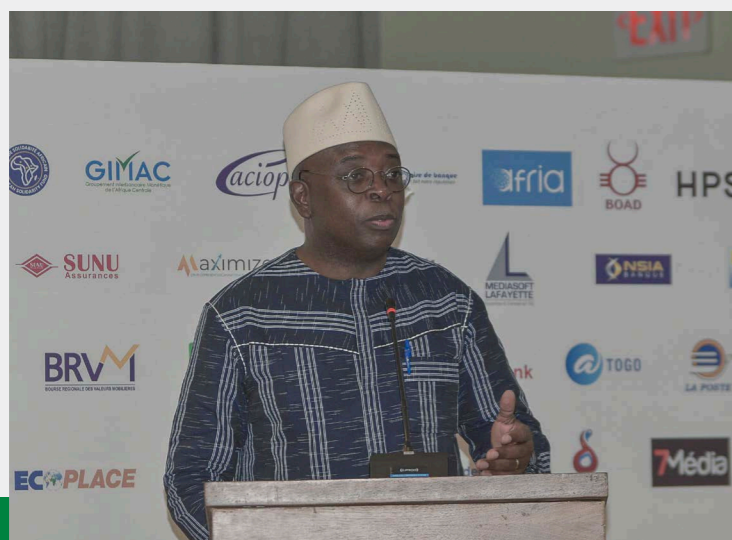
Ce Forum, dira-t-il, est devenu en très peu de temps, un rendez-vous important et incontournable, un véritable cadre d'échanges et de partage qui réunit les différents acteurs de l'industrie bancaire et financière de la zone, voire de l'Afrique.

Commentant le thème central de cette édition « L'intermédiation et les innovations technologiques dans les dynamiques de

l'inclusion financière », le Président d'Afrik Créances Holding a déclaré qu'il s'inscrit dans l'agenda des Etats de la région, en particulier celui du Togo à travers le Plan National de Développement (PND) suivant la feuille de route gouvernementale 2020 – 2025. Une feuille de route dont l'un des axes majeurs est de moderniser et de renforcer l'attractivité du pays auprès des investisseurs en mettant l'accent sur le développement d'un hub d'innovations. Le FONI trouve sa place à Lomé au Togo, dira-t-il.

Présentant le contexte général, M. AHOUCHEDE a indiqué que l'humanité est à la croisée de chemins. Mais il s'est dit convaincu que l'Afrique doit prendre son destin en mains, lui qui nourrit l'espoir que ce Forum se perpétue et draine plus de monde les prochaines années, tout en continuant d'être un véritable creuset de veille et de partage pour tous les acteurs de l'écosystème financier du continent.

Et de conclure en lançant un appel : « ensemble, nous allons construire une Afrique plus forte pour assurer le développement des services financiers inclusifs au bénéfice des populations ».



Jonas DAOU,
Président de
l'Association
des Grandes
Entreprises du
Togo (AGET)

A son tour, Jonas DAOU a souhaité longue vie au FONI avant de revenir sur le thème de cette édition et la problématique de l'inclusion financière. Le Président de l'AGET a justement souhaité que ces assises soient l'occasion de réfléchir sur comment faire en sorte que les populations dans les milieux les plus éloignés des centres de décisions et des centres de modernité, puissent aussi bénéficier des fruits des réflexions dans le cadre du Forum, et de la dynamique de développement des pays.

Car l'inclusion financière, affirme-t-il, précède le développement économique et social. Ainsi, au-delà du thème retenu pour le FONI 2023, il est très important que les populations les plus démunies aient accès aux services financiers de qualité et modernes, au fur et à mesure que les mesures sont prises pour augmenter le taux de bancarisation.

Par ailleurs, M. DAOU a déploré le fait que les grands groupes internationaux actifs dans les systèmes de paiement et le numérique (Amazon, Visa, Mastercard, etc.) lancent des programmes d'accélérateurs FinTech pour l'Afrique, sans qu'il n'y ait, au plan local, des initiatives de ce genre. Au risque de voir, dans les prochaines années, les dispositions devant toucher aux filets sociaux africains porter par d'autres que des Africains eux-mêmes.

La preuve étant que ces groupes ont lancé des fonds de subventions pour des start-up et des fintech africaines.

Dans son allocution, le Président de l'AGET a aussi souligné la question de la régulation des innovations, notamment des start-up et fintech, tout en appelant les régulateurs à desserrer les règles du jeu.



**Issifou KOGUI
N'DOURO,**
Représentant
du Président
du Forum
Francophone des
Affaires (FFA)

Pour sa part, le Représentant du Forum Francophone des Affaires a fait savoir que son organisation est très attentive au développement économique porté par les technologies nouvelles.

Et qu'elle s'emploie à soutenir l'usage du français et des appareils français notamment en ce qui concerne les normes de la propriété intellectuelle dans tous les domaines.



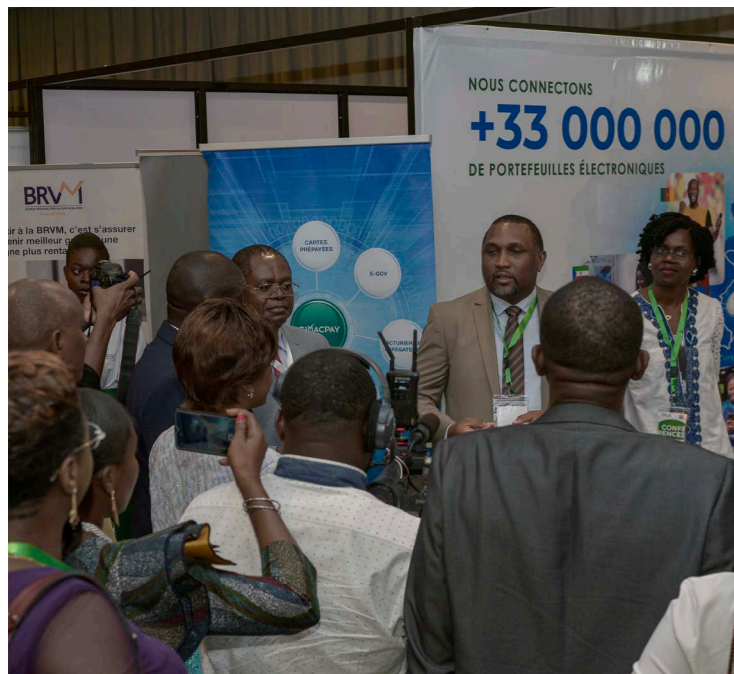
**Badanam PATOKI,
Président
de l'Autorité des
Marchés Financiers
de l'UMOA (AMF-
UMOA)**

Répondant, en amont, au Président de l'AGET dans son discours de lancement des travaux, Badanam PATOKI, Président de l'AMF-UMOA, a indiqué que si la protection de l'épargne investie sur le marché était retirée des missions des régulateurs, ces derniers allaient tout desserrer comme souhaité.

Il a également déclaré que le FONI occupe désormais une place prépondérante parmi les événements majeurs de la zone UMOA, réunissant les pouvoirs publics, les régulateurs des secteurs bancaires, financiers, des assurances et des télécommunications en vue d'examiner l'impact des activités d'intermédiation bancaire/financière et la fourniture de services financiers innovants dans les dynamiques d'inclusion financière dans l'Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA). Une zone qui, a-t-il rappelé, en dépit d'une conjoncture internationale défavorable, a maintenu la trajectoire de la croissance au courant de l'année 2022 avec le taux de croissance du Produit Intérieur Brut (PIB) réel qui est ressorti à 5,6% après 6,1% en 2021.



De gauche à droite : Ninsao GNOFAM, Ancien Ministre de la République du Togo, et Abira BONFOH Député, Premier Questeur à l'Assemblée nationale du Togo.



CONFERENCE INAUGURALE

Blaise AHOUCHEDE (au milieu), Président et CEO d'Afrik Créances, entouré de Valentin MBOZO'O (à gauche), Directeur Général du GIMAC, et Edoh Kossi AMENOUNVE (à droite), Directeur Général de la BRVM.



La conférence inaugurale a réuni le Président-Directeur Général d'Afrik Créances, Blaise AHOUCHEDE, le Directeur Général de la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM), Edoh Kossi AMENOUNVE, et le Directeur Général du Groupement interbancaire monétique d'Afrique Centrale (GIMAC), Valentin MBOZO'O. Les 3 personnalités ont abordé le thème : « Intermédiation et innovations technologiques dans les dynamiques de l'inclusion financière ». Présentant le thème, Blaise AHOUCHEDE, dans un rôle de modérateur, a indiqué que l'inclusion financière doit déboucher

sur l'inclusion sociale. Et de ce point de vue, tout le monde a une responsabilité collective pour proposer des solutions aux Etats en vue d'atteindre cet objectif dans nos pays. Et de relancer que le sujet est connu, ainsi que les obstacles qui sont de plusieurs ordres : des obstacles technologiques, des obstacles liés aux compétences et à la globalisation, ainsi que des contraintes d'ordre réglementaire et normatif. En outre, M. AHOUCHEDE a déploré le fait que évolutions mettent trop de temps pour être adoptées en Afrique. En partie à cause du cadre réglementaire.



Edoh Kossi AMENOUNVE,
Directeur Général de
la Bourse Régionale
des Valeurs Mobilières
(BRVM)

Après avoir félicité Afrik Créances Holding pour l'organisation du FONi, Edoh Kssi AMENOUNVE est revenu sur les fondements de l'économie moderne qui permet d'appréhender la question d'intermédiation, quelle a été l'évolution des innovations technologiques et comment ces aspects permettent de faire le lien avec l'inclusion financière.

De son intervention, l'on retient ceci : L'économie en concurrence pure et parfaite, nécessite 3 conditions: l'absence d'intermédiation et d'asymétrie de l'information, l'absence ou la faiblesse des coûts de transaction, et la disponibilité et l'accessibilité de l'information à tous.

Nos économies n'étant pas en concurrence pure et parfaite, l'intermédiation est apparue avec ses

avantages. Une activité qui se justifie par le fait que les acteurs économiques n'ont pas les mêmes capacités d'analyse d'informations disponibles, les capacités d'identifier les risques, et d'exiger éventuellement une rémunération des risques qu'ils vont prendre dans le cadre des opérations financières. Ainsi, l'intermédiation contribue à réduire l'asymétrie d'information entre ceux qui ont l'information et savent l'utiliser, et ceux qui n'ont pas l'information et qui ne savent pas l'utiliser.

Et naturellement, cette activité présente des inconvénients dont les coûts parfois très élevés ; mais elle a pour conséquent d'introduire dans le système une certaine efficacité qui mérite d'être regardée, analysée et gérée.

Mais l'on est vite passé de l'intermédiation indirecte (dont les banques ont été

longtemps les seuls maîtres du jeu) à l'intermédiation directe : c'est l'intermédiation des marchés des capitaux qui permet de mettre en relation directe les épargnants et les investisseurs. Conséquence, les acteurs savent les conditions de marché, à qui ils prêtent de l'argent et quelle est la rémunération promise).

Tout ceci bien avant l'apparition de la technologie, l'idée étant de favoriser dans l'économie, une intermédiation faible, à coût réduit et qui permet que l'épargne disponible soit mieux rémunérée, et que l'accès au financement soit aussi fait à un coût relativement faible.

Mais la technologie est apparue comme étant une donne nouvelle dans l'environnement macroéconomique : la 4e Révolution industrielle qui a permis de révolutionner, de manière profonde, la vie des agents économiques surtout en

leur permettant d'accéder à l'information disponible à un coût relativement faible... D'où la question de savoir si l'évolution technologique, avec la disponibilité et l'accessibilité de l'information et la désintermédiation qui va avec, est la voie royale pour l'inclusion financière, objectif ultime.

Réponse par l'affirmatif car la technologie a contribué à favoriser le développement de nouveaux produits et services financiers qui sont accessibles aux populations, particulièrement dans le domaine des paiements.

Aujourd'hui, la technologie évolue. Mais si les coûts d'accès de services et produits restent élevés, l'on n'aurait rien fait. L'objectif ultime noble de toute évolution étant la réduction des coûts pour les populations afin de leur permettre de profiter au maximum, et d'accroître leur bien-être social.



Valentin MBOZO'O,
Directeur Général
du Groupement
interbancaire
monétique
d'Afrique Centrale
(GIMAC)

Valentin MBOZO'O est parti des innovations et évolutions technologiques en place pour ramener les populations de l'informel vers le formel, et dynamiser l'épargne, fonction fondamentale de la bourse. Sa présentation a porté sur comment, avec l'ensemble des dispositions technologiques, l'on peut ramener les exclus de la finance vers l'inclusion ; vers la finance moderne.

Et ramener les populations les plus reculées à l'usage des moyens de paiement afin de faciliter l'épargne.

Concernant la bancarisation, le Directeur Général du GIMAC appelle à quitter l'ancienne définition pour une nouvelle qui n'inclut pas que les comptes en banques, mais également tous ceux qui ont un

compte et qui peuvent faire des opérations financières, peu importe le canal : mobile money, etc. Enfin, Valentin MBOZO'O a attiré l'attention de l'assistance sur comment adapter l'offre technologique aux habitudes et coutumes locales.

Et de conclure en déclarant qu'au-delà de la désintermédiation souhaitée, l'innovation technologique peut amener très loin et pousser à l'inclusion financière en s'adressant à des gens qui ne pouvaient pas rêver être dans la finance moderne.

Et d'encourager les acteurs technologiques à venir à la rescousse des acteurs institutionnels.



PANEL 1 : RÉGULATIONS & INNOVATIONS

Modérateur : Ninsao GNOFAM, Ancien Ministre, Ancien Banquier

Panelistes

- Armel ALLAVO, *Consultant en Finances inclusives*
- Achraf ZAKI, *Expert dans l'industrie des Paiements, HPS*
- Gaël Matina EGBIDI, *Ingénieure en Informatique et Consultante en Paiement digital et Innovation*
- Me Benoît DIOUF, *Avocat au barreau de Paris*
- Boukary ZONGO, *Expert des Systèmes de paiement et de la Finance digitale, Ottawa (Canada)*
- Yaye Aminata Seck MBOW, *Directrice de la Stabilité financière à la BCEAO*

Armel ALLAVO a ouvert les débats en indiquant que l'environnement actuel connaît un grand développement dans les innovations. Une rapidité qui transforme tout le paysage du secteur financier. Mais, se demande-t-il, qu'est-ce qui est fait du côté du régulateur afin que ces innovations puissent faciliter et promouvoir l'inclusion financière. **Et que dit-il face à toutes ces innovations ?**

Il recommande, à cet effet, qu'il est important, face à toutes ces innovations, que le régulateur revoit son approche d'intervention et ses approches réglementaires pour pouvoir pousser ses limites en termes de réglementation.

Le Consultant en Finances inclusives fait notamment allusion à la stratégie régionale d'inclusion financière élaborée

en 2016 et adoptée par les pays de l'UEMOA. Il fait un lien entre le premier axe de cette stratégie, qui parle du cadre légal et de la supervision, avec les éléments d'une inclusion financière réussie.

Il poursuit qu'au plan mondial, 3 éléments concourent à la réussite de cette inclusion financière : une bonne réglementation, une bonne protection des consommateurs, et une bonne éducation financière. Trois éléments qui sont du ressort du régulateur, c'est-à-dire de la Banque Centrale, et auxquels M. ALLAVO ajoute une bonne expérience client. Lui qui souhaite qu'au FONI 2024, il y ait un panel qui réunisse tous les régulateurs: Banque Centrale, régulateur des Assurances, régulateur des télécommunication, etc. étant donné qu'ils ont un rôle important à jouer quand on parle d'innovation ou de la promotion de l'inclusion financière.

Dans sa suite, Boukary ZONGO a entretenu l'assistance sur l'interopérabilité des services financiers numériques.

Après avoir présenté le terme (qui désigne l'ensemble des mesures prises afin qu'un client d'un établissement A puisse, dans la réalisation de ses différentes opérations, bénéficier des dispositifs d'un établissement B dont il n'est pas client), il fait savoir que l'interopérabilité des instruments de paiement de masse n'est pas un objectif en soi, mais plutôt un moyen d'atteindre d'autres objectifs souhaitables comme une plus grande efficacité productive, une commodité pour les clients, la réduction des coûts grâce à une plus grande efficacité du déploiement des infrastructures, l'efficacité dynamique par la promotion de la concurrence, et le soutien à l'inclusion financière, entre autres.

Pour lui, les motivations pour les régulateurs/gouvernements pour l'interopérabilité sont le souci d'équilibrer la concurrence dans le marché, d'augmenter l'efficacité opérationnelle en limitant la duplication des systèmes et infrastructures, d'augmenter le niveau et la qualité de gestion du risque et de contrôle des systèmes et processus en réduisant la duplication des systèmes et des infrastructures, et d'encourager l'inclusion financière dans les pays. Expert dans l'industrie des Paiements, Achraf ZAKI a fait mention de 3 éléments qui façonnent le développement des services financiers : la technologie, les comportements des utilisateurs et la réglementation.

A ce niveau, il indique que le régulateur est là soit pour réglementer une réalité qui est un constat, soit pour booster l'innovation à travers les règles.

Il finit en présentant HPS qui accompagne les fintech et les institutions financières en termes de technologie pour pouvoir proposer des services financiers numériques qui répondent aux besoins des clients.

A sa prise de parole, Gaël Matina EGBIDI déclare que les fintech viennent catalyser l'écosystème des innovations et de la technologie. Elle déplore, dans son intervention, une situation dite paradoxe : les fintech sont obligées de travailler, aujourd'hui dans l'UEMOA, avec les banques. Mais ces dernières leur répètent très souvent les interdictions édictées par le régulateur, alors qu'il est demandé, dans le même temps, qu'il y ait des fintech pour innover.

Ainsi donc, elle appelle à la mise en place d'un cadre réglementaire pour les fintech afin que ces dernières développent leurs idées et avancent. Tout en demandant que la régulation ne constitue pas un frein pour l'activité.

Pour sa part, Me Benoît DIOUF envisage la problématique sous un aspect plus spécifique aux marchés financiers. Il se demande si la digitalisation peut contribuer à l'inclusion financière à ce niveau, surtout quand on voit la structure des marchés, l'accès n'étant pas aisé aux populations vu le pouvoir d'achat de ces dernières.

Evoquant la logique de la monnaie digitale, Me DIOUF fait savoir que la

populations les moins outillées d'accéder à cette technologie. Mais il se trouve que la réglementation est assez timide, ou plutôt assez précautionneuse.

Plus loin, l'avocat fait aussi mention des initiatives d'investissements aux rendements assez élevé, et pour lesquelles l'AMF appelle à la vigilance des investisseurs. En regardant le cadre réglementaire actuel, dit-il, il est difficile de permettre le développement de ces types de produits car il y a des exigences aux règles d'appel public à l'épargne.

Mais, conseille-t-il, l'on pourra s'inspirer de ce qui se fait dans d'autres juridictions où le cadre juridique a été fortement assoupli pour permettre le développement de cette digitalisation.

Me DIOUF conclut en estimant qu'en réglementant le secteur, en permettant aux acteurs de faire du trading, c'est une opportunité à de nouveaux métiers, de nouveaux acteurs, et une opportunité pour permettre à la jeunesse digitale d'être plus outillée pour se lancer dans l'innovation. Il évoque aussi la question de la protection des investisseurs quand il s'agira d'offrir ces nouvelles plateformes, et la protection de la vie privée numérique.

De son côté, Yaye Aminata Seck MBOW, Directrice de la stabilité financière de la BCEAO, s'est félicité de cette plateforme offerte au régulateur afin d'éclairer l'opinion sur les actions qu'il mène, ainsi que les initiatives en cours par rapport aux problématiques relevées.

Axée sur le thème même du panel,

« Régulation et innovation dans l'Union Monétaire Ouest Africaine », sa présentation s'est articulée autour de l'état des lieux en matière d'écosystème bancaire financier dans l'UEMOA, les enjeux, les défis, les initiatives de la BCEAO et les perspectives. Elle a aussi évoqué les différentes approches de régulation de l'innovation technologique adoptées par la Banque Centrale.

De son intervention, l'on retient ce qui suit :

Le texte réglementaire qui permet de favoriser l'éclosion des fintech, au nombre de près de 200 recensés dans l'Union, c'est la Loi portant réglementation bancaire. Depuis 2018, la BCEAO a engagé un processus pour réviser cette Loi, une réforme profonde où il était important d'impliquer toutes les parties prenantes concernées.

A ce jour, la digitalisation fait partie des enjeux et défis auxquelles la Banque centrale fait face, notamment l'utilisation de la technologie au service de l'innovation financière. Elle dispose, à cet effet, d'une Direction de l'Inclusion financière et d'un Comité Fintech qui a en charge de définir toute la stratégie de digitalisation, et de mettre en œuvre la vision de la Banque Centrale sur les fintech. De plus, la BCEAO a mis en place un bureau de connaissance et de suivi des fintech, lequel a pour objectif de rencontrer les fintech, de les orienter vers le cadre réglementaire qui est pour l'instant approprié à leurs activités.

La BCEAO fait aussi face aux défis d'équilibre entre la promotion de l'Inclusion financière à travers la Promotion de l'innovation technologique



d'une part, et d'autre part, la préservation de la stabilité financière (la maîtrise des risques, la protection des utilisateurs de services financiers et de leurs données personnelles et la Neutralité technologique).

Au rang des perspectives, le régulateur table sur la création d'un Laboratoire d'innovation financière visant à permettre aux institutions financières agréées et aux fintech de tester leurs solutions, produits ou services innovants avant leur commercialisation sous la supervision de la Banque Centrale, à faire évoluer la réglementation relative aux fintech élaborée par la BCEAO, à renforcer l'attractivité de la zone UEMOA pour les fintech et les investisseurs et à diversifier les acteurs et les services financiers dans le secteur financier régional.

Autres perspectives :

Projet de Loi sur le Financement participatif de prêt, l'interopérabilité des services financiers numériques dans l'UEMOA, la poursuite de la mise en œuvre de la Stratégie régionale d'inclusion financière et le déploiement d'un programme d'éducation financière.

En conclusion de ce panel, Blaise AHOUCHEDE, Président et CEO d'Afrik Créances Holding a lancé un appel aux autorités pour que s'accélère, généralement, les processus d'adoption de textes réglementaires liées aux activités des fintech et au paiement digital, ce qui boosterait l'inclusion financière. Car, déplore-t-il, la technologie va très vite et il y a du retard et un grand fossé dans notre région.

PANEL 2 : INTERMEDIATION ET GESTION DES RISQUES

Modérateur : Guy-Martial AWONA, Directeur Général d'Orabank Togo

Panelistes

- Dr Jeanne SEKONGO, *Juriste de formation*
- Philippe KPENOU, *Expert Risk Management Assurance, Banque, Finance*
- Mayeki ALI-KPOHOU, *Ingénieur en télécommunication et en Sécurité Réseaux*
- Ripert BOUSSOUKPE, *Secrétaire Général de l'AMF-UMOA*
- Olivier AMANI, *Sous-Directeur des Engagements du Fonds de Solidarité Africain (FSA)*
- Kafando ALI, *Expert en Génie logiciel*

D'entrée, Philippe KPENOU, Expert Risk Management Assurance, Banque, Finance, a présenté l'activité de l'intermédiation qui est au cœur de la finance et de banque.

Au rang des typologies d'intermédiaires financiers, il cite, à un premier niveau, les banques commerciales qui collectent des dépôts et octroient des instruments de financement, les assureurs, les SGI, les fonds de garantie.

Au niveau 2, les courtiers financiers, les intermédiaires en opérations de banque (IOB), les courtiers d'assurances, des conseillers en opération de bourse, des apporteurs d'affaires et des démarcheurs.

Les plateformes (de crowdfunding par exemple) qui facilitent la mise en relation, les fintech, les assurtech, les insurtech, les sociétés de transfert rapide de fonds, les opérateurs telcos, etc., font partie du niveau 3 de l'intermédiation financière.

Dans sa suite, Ripert BOUSSOUKPE, Secrétaire Général de l'AMF-UMOA, a exposé les dispositifs de maîtrise de risques sur le marché. Il a donc présenté le panorama des risques par rapport aux nouvelles technologies.

De son intervention, l'on retient 3 classifications des risques : des risques d'ordre stratégique, des risques techniques (liés aux systèmes d'informations des acteurs eux-mêmes), et des risques opérationnels.

place par le régulateur, le Secrétaire Général de l'AMF-UMOA cite des mécanismes d'ordre juridique et des mécanismes d'ordre technique. Et a assuré l'assistance des projets actuels et futurs de l'AMF-UMOA relatifs au cadre réglementaire, dont la cartographie des fintech susceptibles d'accompagner le développement de l'intermédiation sur le marché.

Autre aspect souligné, la cartographie des risques du marché qui est en train d'être mis en place et qui va intégrer le volet des systèmes d'information.

Pour sa part, Mayeki ALI-KPOHOU, Ingénieur en télécommunication et en Sécurité Réseaux, va axer son intervention sur les risques technologiques dans les banques.

Après avoir précisé que la notion du risque est multidimensionnelle, et intervient à tous les niveaux de transactions, M. ALI-KPOHOU fait savoir que si le risque est mal évalué, il en résulte nombreuses conséquences.

Au-delà des risques stratégiques et opérationnels, il fait également mention des risques politiques, des risques de fraude et des risques réputationnels. Des risques liés les uns aux autres par une interaction. C'est pourquoi il est demandé aux acteurs du secteur de mettre en place un cadre de gestion de risques.

Dans le cadre des opérations d'intermédiation, a aussi relevé l'Ingénieur en télécommunication et en Sécurité Réseaux, l'intermédiaire devra, d'une manière très fine, faire une cartographie des risques. Il

met l'accent sur la famille des risques qui est critique lorsque le traitement n'est pas fait dans les règles de l'art : les risques technologiques.

Il va falloir a-t-il conclu, que les banques prennent certaines dispositions afin d'être informées des risques potentiels qui existent, et y remédier. Et de lancer un appel à ces acteurs pour qu'ils prennent connaissances de tous les textes de loi relatifs au sujet.

Au niveau des fonds de garantie, les risques ne sont pas inexistant, fait savoir Olivier AMANI, Sous-Directeur des Engagements FSA, prenant l'exemple du traitement d'un dossier de financement. Le FSA procède donc à la recherche d'information une fois qu'il est sollicité par une institution sur un dossier. N'ayant pas d'équipe sur place, l'institution basée à Niamey traite les dossiers à distance, ce qui pourrait présenter des risques.

A l'étape de l'offre indicative au partenaire, se pose généralement un problème de tiraillement sur les conditions d'intervention. S'en suit généralement une perte de compétitivité, in fine sur la gestion du portefeuille.

Cette interaction sur le plan opérationnel n'est pas exempte de risques dans le suivi sur le terrain et la remontée d'informations fiables, entre autres. Ce, au-delà des risques ordinaires (dont le risque technologique) auxquels peut se confronter toute institution.

De son côté, Jeanne SEKONGO, *Juriste de Formation*, précise que l'évolution des acteurs dans l'écosystème de la finance a induit des évolutions technologiques pour aboutir

finalement à une évolution financière. Cette ère avec de nouveaux acteurs et de nouvelles technologies, précurseurs d'une révolution de la finance, induit une accentuation des risques : risque stratégique, risque de réputation, risque systémique, blanchiment de capitaux, attaques cybercriminelles, risque technologique, risques financiers, risque de fraude, risque de contentieux.

Plus spécifiquement, les impacts du risque de la cybercriminalité sont énormes : des pertes financières, la perte d'image, la perte de la confiance des clients, la perte d'activité, la mise à mal de l'écosystème, etc.

Plusieurs instruments sont en vigueur pour répondre à la cybercriminalité dans l'espace ouest-africain : la Convention de Budapest sur la cybercriminalité, la Convention de Malabo sur la cybersécurité et la protection des données à caractère personnel, la Directive de la CEDEAO portant lutte contre la cybercriminalité, l'Acte additionnel sur les transactions électroniques, l'Acte additionnel sur la protection des données à caractère personnel, les Lois nationales sur la cybercriminalité, sur les transactions électroniques et sur la cryptologie.

En termes de défis à relever, l'on cite le choix critiquable de l'instrument d'harmonisation, une lutte à géométrie variable, l'insuffisance des compétences spécialisées, la faible culture de cybersécurité, la



timide et fragile libéralisation du secteur de la cryptologie, et les limites de la coopération africaine.

Kafando ALI, expert en Génie logiciel, s'est appesanti sur la cryptologie, ses enjeux et son futur.



Dr Jeanne SEKONGO, Juriste



Mayeki ALI-KPOHOU, Ingénieur Télécoms



PANEL 3 : TECHNOLOGIES & INCLUSION FINANCIERE

Modérateur : Dr Eric ADJA, Président de l'Agence Francophone pour l'Intelligence Artificielle (AFRIA)

Panelistes

- Arnaud POISSONNIER, *Entrepreneur Social, Expert en Crowdfunding*
- Armel ALLAVO, *Consultant en Finances inclusives*
- Frédéric BARDEAU, *Président de la Simplon Foundation*
- Amine AMAR, *Directeur Technique de CACIOPEE, Expert Reengineering*
- Yaye Aminata Seck MBOW, *Directrice de la Stabilité Financière à la BCEAO*
- Amos AVOCE, *Entrepreneur*

Yaye Aminata Seck MBOW, *Directrice de la Stabilité Financière à la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'ouest (BCEAO)*, a ouvert ce panel consacré aux contributions des technologies à l'inclusion financière. Au niveau de l'Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA), a-t-elle fait savoir, la BCEAO est bien consciente de cet apport.

La monnaie électronique a été l'élément catalyseur de ce recours aux technologies, a-t-elle dit. En effet, en termes de chiffre, le taux d'inclusion financière en moyenne dans l'Union est de 71%, et la monnaie électronique contribue à hauteur de 60% à cette évolution.

En ce qui concerne les mesures prises par la BCEAO en faveur du développement du numérique

et de l'inclusion financière, **Mme MBOW** cite l'adoption de la Stratégie régionale d'inclusion financière dont l'axe 3 porte sur l'accompagnement et la promotion de l'innovation technologique.

La Directrice de la Stabilité Financière cite également la digitalisation des paiements des administrations publiques (trésors publics nationaux) et l'élaboration d'un Guide pour la digitalisation de leurs paiements publics. Ainsi que la digitalisation des opérations financières des Systèmes financiers décentralisés (SFD) et leur connexion au système de paiement régional avec un Guide pour la digitalisation des opérations financières des SFD.

Pour finir, **Mme MBOW** a parlé du rôle du code USSD dans l'inclusion financière et les réflexions en cours, de la problématique de

l'identification des clients, du crédit digital et de la monnaie numérique de Banque Centrale.

L'entrepreneur **Amos AVOCE** a parlé de sa fintech, BFT, qui aide les SFD à apporter les services financiers dans les ménages. La grande difficulté dans nos pays, d'après lui, c'est les barrières linguistiques auxquelles font face les populations dans l'utilisation de cette technologie, près de 60% étant analphabète.

M. AVOCE estime que les SFD peuvent jouer un rôle d'intermédiaire, et faciliter l'accès aux services financiers en étant d'une part des acteurs d'éducation financière, mais également des acteurs d'éducation numérique. Leur choix se justifie donc par le fait que les institutions de microfinance sont caractérisées par une proximité légendaire avec les populations, les PME, les paysans, etc., pour collecter de l'épargne.

BFT aide donc à autonomiser les agents mobiles pour pouvoir offrir des services financiers à distance. Et la plateforme vient de digitaliser d'ailleurs le crédit digital.

Parlant de son expérience d'inclusion financière avec le financement participatif, **Arnaud POISSONNIER**, *Entrepreneur Social*, a présenté les opportunités qu'offre le Crowdfunding. Une activité dont les premières plateformes ont apparu depuis déjà une vingtaine d'années.

Il relève que l'univers des métiers du Crowdfunding est bien large, allant des plateformes de don-

récompense au Crow-Equity (Crowdfunding d'investissement), passant par le Crowdfunding de prêt. Autant de mécanismes facilités par la technologie, et qui participent à l'inclusion financière dans de proportions différentes.

De son côté, **Amine AMAR**, *Directeur Technique de CACIOPEE*, a fait le point sur un nouvel outil permettant une inclusion financière à travers la technologie. Il s'agit de l'Intelligence Artificielle et l'avantage de pouvoir traiter une très grande quantité de données, mais avec moins de charges.

Dans son intervention, l'on retient que l'Intelligence Artificielle permet aux entreprises de traiter des données personnalisées, de traiter beaucoup plus de services, et de pouvoir travailler en automatique avec un très haut niveau 24h/24, et 7j/7. Elle permet aussi le Scoring crédit, la détection des fraudes et la mise en place de Chatbot « intelligents ».

Frédéric BARDEAU, *Président de la Simplon Foundation*, a souligné l'importance de l'éducation dans le processus d'inclusion financière, au vu de la réalité de l'illettrisme numérique. Raison pour laquelle son organisation s'intéresse à la question des compétences.

Pour accompagner la digitalisation en Afrique, avec les Africains et pour les Africains, **M. BARDEAU** estime qu'il faudrait de la compétence africaine, un angle sur lequel intervient Simplon, un réseau d'écoles qui existe depuis une dizaine d'années et qui est présent dans 30 pays dont 19 en Afrique.

Il conclut en précisant que le développement de compétences

informatiques de base sur l'ensemble de la population et notamment les personnes les plus vulnérables doit être une priorité au niveau mondial, pour que tout le monde profite du numérique.

Les métiers du digital étant devenus indispensables dans tout l'écosystème économique, l'importance des compétences locales pour former des développeurs, des experts dans le monde des datas, de l'Intelligence Artificielle, de la cybersécurité, etc, se justifie.

Abordant le sujet, **Armel ALLAVO**, *Consultant en Finances inclusives*, part des principes de l'inclusion financière : l'accès des services financiers, l'utilisation des services financiers, la qualité des services financiers, l'accessibilité prix, et le bien-être des populations.

Il indique que dans un contexte où l'utilisation de la technologie est importante pour l'accès aux services financiers, beaucoup de problématiques sont à relever.

Notamment les questions de protection des données à caractères personnel, d'identité numérique, et surtout d'éducation financière et digitale.

Pour accompagner donc cette problématique, **Armel ALLAVO** appelle à un renforcement de l'éducation financière et digitale des populations sur l'utilisation des outils du digital. Et de se réjouir de la stratégie de la BCEAO en la matière, tout en invitant chaque pays à décliner cette stratégie en programme national d'éducation financière avec l'intégration de cette éducation en milieu scolaire.

En fin de panel, **M. Blaise AHOUCHEDE**, *Président et CEO d'Afrik Créances Holding*, a attiré l'attention des panélistes et des participants sur la question de savoir si nos pays sont outillés aux plans normatif, réglementaire, commercial et technologique pour réussir le défi de l'inclusion financière à travers l'utilisation des technologies.



PANEL 4 : SECURITE & PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Modérateur : Philippe KPENOU, Expert Risk Management Assurance, Banque, Finance

Panelistes

- **Dr Issifou KOGUI N'DOURO**, *Ancien Ministre béninois, Conseiller spécial de Afrik@cybersécurité*
- **Dr Jeanne SEKONGO**, *Consultante Internationale et Experte en Droit numérique*
- **Me Benoît DIOUF**, *Avocat au Barreau de Paris*
- **Ripert BOUSSOUKPE**, *Secrétaire Général de l'AMF-UMOA*
- **Mayéki ALI-KPOHOU**, *Ingénieur en Télécommunications et en Sécurité des réseaux*

Dr Jeanne SEKONGO, *Consultante Internationale et Experte en Droit numérique*, a présenté, lors de ce panel, le cadre juridique et institutionnel, les défis et les perspectives de la protection des données à caractère personnel en Afrique de l'ouest.

Après un aperçu sur les niveaux mondial, africain et régional, **Dr SEKONGO** s'est attardée sur les risques et enjeux liés aux données à caractère personnel. Il s'agit notamment de la marchandisation des données, de l'exposition aux attaques cybercriminelles, de la fraude financière, de l'usurpation d'identité, de la remise en cause des droits fondamentaux de l'homme et des enjeux géopolitiques et sociaux.

Mais le dispositif présente quelques fragilités : une asymétrie de la protection (disparité dans les niveaux

de protection, asymétrie dans l'expérience dans la protection et l'opérationnalité des organes de protection à géométrie variable) ; une protection embryonnaire des données personnelles ; des défis de l'éducation (une sensibilisation encore timide et le défi de l'éducation financière voire l'éducation sur le numérique) et des défis de l'indépendance (la contribution de l'Etat à la mise en place, financement et fonctionnement des autorités).

Au rang des perspectives, elle cite le renforcement de l'harmonisation, la promotion des guides de protection des données, la recherche de l'efficacité opérationnelle des organes de protection, la modernisation des textes nationaux, la coopération institutionnelle, la libéralisation des activités de cryptologie, la mise en conformité des acteurs, la sensibilisation, l'éducation financière et l'éducation numérique.



Dans sa suite, **M. Mayéki ALI-KPOHOU**, *Ingénieur en Télécommunications et en Sécurité des réseaux*, a présenté le cadre organique et la stratégie de lancement de l'Instance de Protection des Données à Caractère Personnel (IDPDCP).

Il s'agit d'une instance, au Togo, qui a pour mission d'informer les usagers sur leurs droits en matière d'utilisation de leurs données personnelles et de veiller à l'application de la loi par les prestataires de traitement des données à caractère personnel. Elle vise à mener des campagnes de sensibilisation et d'information des acteurs sur les déclarations, les demandes d'autorisation et leur mise en conformité, et d'effectuer des missions de contrôle et d'appliquer les sanctions prévues par la loi.

Les résultats attendus sont la confiance accrue des citoyens vis-à-vis des services gouvernementaux en ligne, la publication régulière

d'un rapport annuel sur le sujet et la promotion de l'écosystème numérique.

En ce qui concerne les enjeux politiques liés à la protection des données à caractère personnel, **Dr Issifou KOGUI N'DOURO**, *Ancien Ministre de la Défense du Bénin*, a fait savoir que la transformation numérique n'est une chance pour l'Afrique qu'en vertu de l'utilisation qu'on en fait. Et de poser la question de savoir si l'Afrique doit-elle craindre la cyber insécurité et la cyber criminalité dans la dynamique qui est la sienne aujourd'hui pour l'accélération de son développement ?

Il rappelle, en réponse, que nous sommes dans un siècle de l'interconnexion où les machines vont être de plus en plus connectées avec les machines, où les hommes sont connectés entre eux à travers les machines, et où les hommes sont connectés de plus en plus aux machines. Mais, se demande-t-il encore, pour quelle finalité !

Par ailleurs, au-delà de l'implication

du numérique dans les offres de services financiers, le Représentant du Président du Forum Francophone des Affaires (FFA) a fait savoir que le numérique est une arme stratégique pour les Etats. Et qu'il faut donc tout faire pour ne pas dépendre des autres.

En tant que praticien, **Me Benoît DIOUF**, *Avocat au Barreau de Paris*, constate qu'il y a eu des avancées significatives en la matière sur le continent africain. Mais il déplore l'absence d'un cadre réglementaire harmonisé à l'image de ce qui se dessine au niveau international, plus particulièrement au niveau européen.

Pour lui, cette absence d'harmonisation sur la protection des données à caractère pose problème.

La Convention de Malabo est signée depuis 2014, mais n'est toujours pas encore ratifiée par un nombre suffisant de pays. Ce qui constitue une limite dans les perspectives continentales.

Sur 55 pays africains, informe-t-il, à peine 29 sont dotés d'un cadre législatif de protection sur les données à caractère personnel, une question qui relève de la problématique de la gouvernance numérique. Et d'appeler que les ministères en charge de l'Economie numérique soient dotées d'une véritable plénitude régalienn.



Yaye Aminata Seck MBOW, Directrice de la Stabilité Financière à la BCEAO

CÉRÉMONIE DE CLÔTURE

La deuxième édition du Forum International de l'Intermédiation, du Numérique et de l'Innovation (FONI 2023) a pris fin par une cérémonie de clôture marquée par «L'Appel de Lomé pour l'inclusion financière numérique» (cf. page suivante). La prochaine édition est annoncée pour les 16 et 17 mai 2024 à Lomé sur le thème «Intermédiation & Financement des PM/PMI pour une Inclusion Financière, Numérique et Sociale en Afrique».



De gauche à droite : Dr Issifou KOGUI N'DOURO, Ancien Ministre de la République du Bénin; Yaye Aminata Seck MBOW, Directrice de la Stabilité Financière à la BCEAO ; Blaise AHOUANTCHEDE, Président et CEO d'Afrik Créances ; Dr Eric ADJA, Président de l'AFRIA ; et Me Benoît DIOUF, Avocat au Barreau de Paris.

L'Appel de Lomé pour l'inclusion financière numérique

Nous, les participants à la deuxième édition du Forum international de l'intermédiation, du numérique et de l'innovation (FONI), qui s'est déroulé à Lomé du 02 au 05 mai 2023 à l'Hôtel du 02 février, sur le thème : «l'intermédiation et les innovations technologiques dans les dynamiques de l'inclusion financière».

Félicitons les initiateurs et organisateurs du FONI, un Forum qui vient à point nommé susciter les réflexions sur les métamorphoses du continent en matière d'intermédiation et d'innovations technologiques dans les secteurs financiers et bancaires.

Exprimons nos remerciements aux plus hautes Autorités de la République togolaise pour leur soutien ainsi

que les institutions financières et bancaires nationales et sous régionales, notamment la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) et l'Autorité des Marchés Financiers de l'Union Monétaire Ouest Africaine (AMF-UEMOA), pour la présence de délégations de haut niveau.

A la suite des échanges riches et à l'occasion des quatre panels ayant réuni des experts, des politiques, des techniciens et praticiens de terrain, notamment:

- Régulation et innovations,
- Intermédiation et gestion des Risques,
- Technologies et inclusion financière,
- Sécurité et protection des données à caractère personnel;

1. Appel aux Gouvernements, institutions internationales et secteur privé

Nous appuyant sur les Objectifs du développement durable et des divers résolutions et programmes de la communauté internationale relatifs à l'inclusion financière;

Reconnaissant l'importance de l'éducation bancaire et de l'inclusion financière à l'échelle mondiale, et son rôle pour assurer aux différents acteurs des services financiers les compétences nécessaires pour une meilleure insertion dans le tissu économique et entrepreneurial de l'espace francophone ;

Eu égard aux initiatives internationales prises, notamment au niveau du G20 et de l'OCDE ainsi que de l'Union bancaire francophone, dont la mission est de favoriser un dialogue entre associations bancaires des pays et gouvernements francophones, mettant l'accent sur l'accès aux services financiers de base et les recommandations faites pour une inclusion financière responsable, permettant d'améliorer la connaissance des questions financières de la part des différents acteurs économiques ;

Saluant les autorités au plus haut niveau de l'UEMOA pour avoir donné les grandes orientations stratégiques en adoptant une Stratégie Régionale d'inclusion financière pour les huit pays de l'union ;

Saluant les efforts du Gouvernement du Togo qui font du pays un leader et un exemple en matière d'inclusion financière au sein de l'UEMOA;

Lançons un appel solennel à tous les Gouvernements, notamment

Africains pour faire de l'inclusion financière numérique, une priorité de leurs plans de développement, à l'échelle nationale et locale, dans les collectivités territoriales;

Lançons un appel aux institutions régionales et internationales, notamment l'UA, la CEDEAO, la CEMAC, l'UEMOA, etc., à oeuvrer au développement de programmes et projets de promotion de l'inclusion financière numérique, au service des populations à la base.

Lançons un appel aux banques centrales et de développement de la sous-région et du continent, notamment la BCEAO, la BCEAC, la BAD, la BIDC, la BOAD, etc. à promouvoir une réglementation adéquate, agile et innovante, et à financer des projets pilotes en faveur d'initiatives gouvernementales et du secteur privé, en faveur des startups et PME engagés dans le secteur de l'inclusion financière numérique, notamment des Fintech.

Lançons un appel aux Fintech, aux entreprises et aux banques commerciales du continent, à contribuer à favoriser la bancarisation, l'accès aux financements et aux outils financiers de ceux qui en sont exclus, en contribuant à l'alphabétisation financière des populations.



2. Recommandations de l'Appel de Lomé

- Adopter au sein des pays de l'UEMOA, et au besoin mettre à jour, les stratégies nationales d'inclusion financière avec la mise en place d'organes adéquats pour leurs mises en œuvre;
- Adopter au sein des pays de l'union, un programme national d'éducation financière et digitale avec la prise en compte des réalités spécifiques à chaque pays;
- Mettre en place des observatoires de la qualité des services financiers dans les pays de l'union et les doter de moyens pour une meilleure protection des consommateurs;
- Créer une synergie au niveau des régulateurs locaux intervenants dans la chaîne de valeurs du secteur de la finance inclusive;
- Poursuivre les projets d'identification numérique des populations pour une meilleure prise en compte de la cible exclues et renforcer la protection des données à caractère personnel ;
- Travailler sur la mise en place d'infrastructures numériques favorisant l'inclusion financière, en renforçant les cadres de partenariat public-privé pour une meilleure prise en compte des problématiques liées à l'inclusion financière;
- Mettre en place un cadre fiscal qui encourage l'accès/l'offre et l'utilisation des services financiers.

3. Convictions et valeurs de l'Appel de Lomé

L'Afrique est un continent riche en ressources naturelles, en cultures et en peuples. Mais malheureusement, des millions d'Africains ne bénéficient pas d'un accès adéquat aux services financiers et numériques. Cela a un impact profond sur leur qualité de vie, leur capacité à créer des opportunités et leur capacité à participer pleinement à l'économie mondiale.

C'est pourquoi l'inclusion financière et numérique est si importante pour l'Afrique.

Cela signifie donner aux gens les moyens d'accéder aux services financiers de base tels que les comptes bancaires, les cartes de crédit et les prêts. Cela signifie également leur donner accès à Internet et aux technologies numériques, tels que les téléphones mobiles et les ordinateurs.

L'inclusion financière et numérique permet à chacun de bénéficier des avantages de l'économie mondiale, de participer à la vie économique et sociale de leur communauté, et de construire un avenir meilleur pour eux-mêmes et leurs familles.

L'inclusion financière et numérique contribue sensiblement au passage de l'économie informelle à l'économie moderne, source de progrès social, de croissance et de développement.

Nous avons besoin d'investissements dans les infrastructures numériques, la formation et l'éducation pour aider les gens à développer les compétences nécessaires à l'utilisation des technologies numériques et financières.



Dr Eric ADJA, Président de l'AFRIA

Nous avons besoin d'une réglementation pour garantir que les services financiers et numériques soient accessibles et abordables pour tous, et pour protéger les consommateurs contre les pratiques injustes et trompeuses.

Et nous avons besoin d'une volonté politique forte pour faire de l'inclusion financière et numérique une priorité absolue pour les gouvernements africains et les partenaires internationaux.

Nous avons une opportunité unique et cruciale devant nous. Nous pouvons construire un avenir plus inclusif pour l'Afrique, un avenir où chacun a la possibilité de réaliser son potentiel et de contribuer au développement économique et social de leur communauté.

Nous devons saisir cette opportunité avec passion, détermination et engagement. Nous devons travailler ensemble pour surmonter les obstacles et construire un avenir plus inclusif pour tous.

Mais il y a encore beaucoup de travail à faire pour atteindre l'inclusion financière et numérique en Afrique. Les obstacles à surmonter sont nombreux, notamment les barrières linguistiques, culturelles et technologiques.

C'est pourquoi nous devons travailler ensemble pour surmonter ces obstacles et créer un avenir plus inclusif pour tous les Africains. Cela nécessite une coopération régionale et internationale.

FONi 2023

NOS PARTENAIRES ET SPONSORS

